

213 MEDIA
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 58 RUE SAINTE-ANNE
75002 PARIS
921 159 455 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 25 FEVRIER 2025

L'an 2025,
Le 25 février,
A 10 heures,

Monsieur César TRESCA,
Demeurant 60 Rue des Trois frères Barthélémy 13006 MARSEILLE,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 213 MEDIA,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 58 RUE SAINTE-ANNE, 75002 PARIS au 60 Rue des Trois frères Barthélémy 13006 MARSEILLE à compter du 1er février 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **60 Rue des Trois frères Barthélémy 13006 MARSEILLE.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
César TRESCA